



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2019**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARRET, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSE :

ABSENT :

**1. Transfert de domanialité concernant l'ancien tracé de la Route Départementale 18 au lieu-dit de l'Eyrouse.**

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le transfert dans le domaine public de la commune de l'ancien tracé de la Route Départementale 18 au lieu-dit l'Eyrouse.

**2. Projet d'aménagement de la forêt communale – avis du conseil municipal.**

L'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (2 abstentions et 4 contre) d'accepter le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF.

**3. Extension du réseau Orange sur la partie constructible extérieure du hameau de Carniol.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les travaux d'extension du réseau Orange au hameau de Carniol pour desservir un secteur constructible.

**4. Reconduction de la convention avec l'épicerie pour la fourniture de marchandises pour la cantine scolaire.**

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire la convention pour la fourniture de marchandises pour la cantine scolaire avec l'épicerie.

**5. Projet de centrale photovoltaïque à Chavon sur un terrain communal – autorisation à donner au Maire de signer le bail emphytéotique.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le bail emphytéotique avec la société LAVANSOL VI.

**6. Application d'un tarif réduit au Château lors de la fermeture du laboratoire.**

Les élus refusent à la majorité (13 votes contre) de voter un tarif d'entrée réduit au Château lors de la fermeture du laboratoire.

**7. Dénonciation du bail d'habitation consenti à la société YOUNG LIVING Ltd.**

*Benoît CASSAN sort de la salle au moment du vote.*

L'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (1 abstention, 5 contre) de dénoncer le bail d'habitation consenti à la société Young Living à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**8. Rétrocession de concession funéraire.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette affaire car la famille qui a sollicité la rétrocession de la concession funéraire a retiré sa demande.

**9. Installation d'une stèle au Centre de Secours de Banon – décision d'octroi de subvention.**

Les élus décident à l'unanimité d'accorder au Centre de Secours de Banon une subvention de 500 € pour financer la stèle.

### **10.Organisation de la deuxième édition du concours de peinture.**

*Isabelle OUDOT sort de la salle au moment du vote.*

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser l'association Peindre à Simiane à organiser un concours de peinture dans la salle renaissance du Château.

### **11.Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.**

Les conseillers municipaux prennent acte qu'aucune décision n'a été prise par le Maire au titre des délégations permanentes durant le trimestre qui vient de s'écouler.

### **12. Dénonciation de la convention de partenariat avec la SARL les Jardins de l'Abbaye pour la vente de billets communs.**

Jean-Yves MEIGNEN sort de la salle au moment du vote.

Les élus décident à la majorité des votants (4 abstentions et 8 contre) de refuser la dénonciation de la convention de partenariat avec la SARL les Jardins de l'Abbaye pour la vente de billets communs.

### **13.Extension de réseaux de viabilité – principe de prise en charge par un particulier.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le principe de prise en charge des frais d'extension des réseaux par un particulier. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin de préciser le coût du projet.

### **14.Participation forfaitaire de la Commune pour les transports scolaires au profit des familles.**

Les élus décident à l'unanimité d'accorder aux familles par année scolaire une participation de :

- 110 € / élève de l'école primaire de la commune
- 90 € / élève du collège (dont les familles ont payé le plein tarif)
- 45 € / élève du collège (dont les familles ont payé le tarif réduit).

### **15.Vol dans l'église de Simiane du 28 janvier 2018 – proposition de dédommagement de l'assurance – décision du conseil.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser la proposition de dédommagement de l'assurance.

### **16.Aménagement de la RD 18 en traversée du village – demande de prise en charge des travaux par la Communauté de Communes.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une prise en charge par la Communauté de Communes des travaux d'aménagement de la RD 18 en traversée du village estimés à 96 747,20 € HT.

### **17.Réduction de la vitesse en traversée d'agglomération –demande de prise en charge des travaux par la Communauté de Communes.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une prise en charge par la Communauté de Communes des travaux de réduction de la vitesse en traversée d'agglomération estimés à 66 000 € HT.

### **18.Réfection de voies communales - demande de prise en charge des travaux par la Communauté de Communes.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une prise en charge par la Communauté de Communes des travaux de réfection de voies communales estimés à 2 347 € HT.

### **19.Création de 3 aires de croisement sur la voirie communale pour l'accès au Jardin de l'Abbaye de Valsaintes - demande de prise en charge des travaux par la Communauté de Communes.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une prise en charge par la Communauté de Communes des travaux de création de 3 aires de croisement sur la voirie communale pour l'accès au Jardin de l'Abbaye de Valsaintes estimés à 5 540 € HT.

### **20.Budget annexe eau & assainissement – décision modificative.**

Les élus approuvent à l'unanimité la décision modificative présentée pour le budget de l'eau.

### **21.Raccordement producteur à Royère grosse – autorisation à donner au maire de signer la convention de servitudes.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes pour le passage du réseau de raccordement producteur à Royère Grosse.

Fait à Simiane la Rotonde, le 2 octobre 2019.

Le Maire, Louis LAUDUN